

Ville de Saint-Amable  
MRC de Marguerite-D'Youville  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 11 février 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire  
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)  
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)  
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)  
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)  
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)  
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale  
Maître Alexandrine Gemme, greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

021-02-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**et RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 11 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

022-02-20

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**et RÉSOLU :**

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

023-02-20

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés

durant la période du 21 janvier 2020 au 10 février 2020 :

<b>Liste F-2020-01</b>	Chèques à ratifier	1 626 208,83 \$
<b>Liste F-2020-02</b>	Comptes à payer	672 459,29 \$
<b>Liste F-2020-03</b>	Salaires périodes 1 à 3	526 851,55 \$

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-0943;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **024-02-20 EMBAUCHE - POMPIER À TEMPS PARTIEL - SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un (1) poste de pompier au sein du Service incendie afin de compléter l'une des équipes;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service incendie déposé sous le numéro 20-0938;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER**, en vue de permanence, monsieur Shaun Thibaudeau, à titre de pompier à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **025-02-20 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2021 – VOLET MAISONS LÉZARDÉES DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'en mai 2009, la Municipalité a mis en place un programme d'aide pour certains propriétaires aux prises avec des problèmes de maisons lézardées;

CONSIDÉRANT que ce programme a été reconduit à de multiples reprises;

CONSIDÉRANT les résolutions 174-05-17, 124-05-18 et 132-05-19 et la volonté du conseil de réitérer sa participation au volet maisons lézardées de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement pour les programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et que le programme Rénovation Québec s'est vu allouer une enveloppe budgétaire de 16,67 millions de dollars par année sur trois (3) ans;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0930;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou, en son absence, la trésorière, madame Josée Desmarais, à présenter à la Société d'habitation du Québec une demande d'aide financière pour l'année financière 2020-2021 dans le cadre du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec, et à signer tout document requis à cette fin;

**D'ALLOUER**, aux fins de l'élaboration d'un programme d'aide pour les résidents aux prises avec des problématiques de maisons lézardées, un budget de trois cent douze mille dollars (312 000 \$), représentant la part municipale, sous réserve de l'adoption et de l'approbation d'un règlement d'emprunt à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**026-02-20** **AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020**

CONSIDÉRANT les besoins anticipés de la Ville en personnel étudiant pour la période estivale 2020, et plus particulièrement au sein du Service des travaux publics et du Service des loisirs récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 doivent être déposées au plus tard le 24 février 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice générale déposé sous le numéro 20-0954;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou en son absence, la trésorière, madame Josée Desmarais, à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, tout formulaire ou document ainsi que toute demande d'aide financière jugés pertinents dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**027-02-20** **DÉPÔT - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE SAINT-AMABLE POUR LES ANNÉES 2020 À 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice générale déposé sous le numéro 20-0950;

La directrice générale dépose la planification stratégique de la Ville de Saint-Amable pour les années 2020 à 2025, rédigée par le Comité organisationnel.

**028-02-20** **RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ DE RELANCE ÉCONOMIQUE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT la résolution 036-02-19 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 20-0900;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité de relance économique agricole pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

Nom	Échéance du mandat
Daniel Blain	11 février 2021
Philippe Gemme	
Stéphane Gemme	
Sylvain Gemme	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. COMMUNICATIONS**

S/O

## **7. GREFFE**

029-02-20

### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 774-00-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Saint-Amable doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal avait jugé opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à satisfaire aux exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), qui prévoit que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pourcent (25 %), dans le cas d'une municipalité de moins de 20 000 habitants, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

CONSIDÉRANT que le Règlement 739-00-2016 intitulé *Règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux* a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2016 et est entré en vigueur le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées à ce règlement, notamment afin de prévoir l'ajout d'une désignation nominale à chaque district électoral, en sus de la numérotation, ainsi que de tenir compte du changement de nom et de régime de la Ville;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0942;

La conseillère France Gosselin donne avis de motion de la présentation du Projet de règlement intitulé *Règlement 774-00-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Projet de règlement 774-00-2020 intitulé *Règlement 774-00-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six districts électoraux*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

030-02-20

**ADOPTION - RÈGLEMENT 704-05-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 704-00-2012 AFIN D'Y INCLURE CERTAINES NOUVELLES CONSTRUCTIONS SUR UN TERRAIN VACANT OU DEVENU VACANT À LA SUITE D'UNE DÉMOLITION DANS UN SECTEUR DÉJÀ CONSTRUIT**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un Projet de règlement 704-05-2020 intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 704-00-2012 afin d'y inclure certaines nouvelles constructions sur un terrain vacant ou devenu vacant à la suite d'une démolition dans un secteur déjà construit* a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2020 au moyen de la résolution numéro 010-01-20;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Projet de règlement a été tenue par le conseil le 10 février 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT les articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0933;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, sans modification, le Règlement 704-05-2020 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 704-00-2012 afin d'y inclure certaines nouvelles constructions sur un terrain vacant ou devenu vacant à la suite d'une démolition dans un secteur déjà construit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

031-02-20

**ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 705-07-2020 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-00-2012 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES ZONES À CERTAINES SECTIONS**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement 705-00-2012 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement intitulé *Règlement 705-07-2020 modifiant le Règlement 705-00-2012 sur les usages conditionnels afin d'ajouter de nouvelles zones à certaines sections* a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 10 février 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT les articles 123 *in fine* et 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0932;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**et RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, sans modification, le Second projet de règlement 705-07-2020 intitulé Règlement modifiant le Règlement 705-00-2012 sur les usages conditionnels afin d'ajouter de nouvelles zones à certaines sections.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

032-02-20

**ADHÉSION ET AUTORISATION - REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉS – APPELS D'OFFRES PAR INVITATIONS**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-030 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0929;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**et RÉSOLU :**

**D'ADHÉRER** au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés pour la période du 14 mai 2020 au 13 mai 2021;

**D'AUTORISER** la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à procéder à des appels d'offres par invitations à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

033-02-20

**DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR)**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (R.L.R.Q., chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) fut créée afin de voir à l'organisation et à la gestion du contrôle animalier ainsi qu'à l'application de la réglementation municipale relative aux animaux sur les territoires des municipalités membres de la Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) à titre de responsable de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0947;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault

et **RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal désigne la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), à titre de responsable de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

034-02-20

**DÉSIGNATION - RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS - INSPECTION ET SAISIE**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (R.L.R.Q., chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des personnes chargées de veiller à l'application du règlement et principalement à la section V du règlement intitulée Inspection et saisie ainsi qu'à délivrer des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) fut créée afin de voir à l'organisation et à la gestion du contrôle animalier ainsi qu'à l'application de la réglementation municipale relative aux animaux sur les territoires des municipalités membres de la Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la ville pour agir comme inspecteur (ou enquêteur) et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application de ce Règlement;

CONSIDÉRANT que tout membre d'un corps de police peut surveiller l'application des dispositions de ce Règlement dont la violation constitue une infraction sur tout territoire sur lequel il assure des services policiers;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-0948;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal désigne à titre d'inspecteur (ou enquêteur) pour notamment mettre en application la section V - Inspection et saisie du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, les personnes suivantes:

- les patrouilleurs-inspecteurs de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), messieurs Pierre De Gagné, Pierre Fortin et Mathieu St-Amant, ainsi que tout autre patrouilleur-inspecteur dûment nommé par la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

- tous les agents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

- les inspecteurs des bâtiments de la Ville de Saint-Amable;

**QUE** les personnes ci-haut mentionnées soient autorisées à effectuer les inspections, les saisies et la délivrance de constats d'infraction, le tout conformément au Règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## **8. SERVICE DES INCENDIES**

S/O

## **9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS**

035-02-20

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent protéger, la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la Ville avait conclu, en 2017, une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, valide pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que cette entente arrive à échéance en avril 2020 et qu'il y a lieu de la reconduire pour une période de la même durée;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 20-0923;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**et RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou, en son absence, la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée Lettre d'entente services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

036-02-20

### **RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CULTUREL**

CONSIDÉRANT les résolutions 047-02-19 et 144-05-19 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 20-0940;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**et RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité culturel pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

<b>Nom</b>	<b>Échéance du mandat</b>
Anne-Marie Coutu	11 février 2021
Ismaël Diop	
Lorraine Elieff	
Claude Pelland	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

037-02-20

### AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS D'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL – FERMETURE SPORADIQUE DE LA RUE PRINCIPALE – TRIATHLON 2020 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT la tenue de la 9<sup>e</sup> édition du Triathlon de Saint-Amable le 24 mai 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 20-0960;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, madame Stéphanie Lacoste, ou, en son absence, la directrice générale, madame Carmen McDuff, à remplir, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, une demande de permis d'événement spécial auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que tout autre document requis pour autoriser la fermeture sporadique à la circulation de la rue Principale à la hauteur de la rue Daniel et de la rue Hervé, le 24 mai 2020.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

038-02-20

### RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT les résolutions 048-02-19 et 376-12-19 et l'échéance des mandats des membres du Comité de la politique familiale en date du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 20-0898;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité de la politique familiale de la Ville pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

<b>Nom</b>	<b>Échéance du mandat</b>
Isabelle Boudreau <i>membre représentant le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)</i>	11 février 2021
Jean Lemonde <i>membre citoyen, catégorie aîné de 50 ans et plus</i>	
Sylvain Montpetit <i>membre citoyen, catégorie aîné de 50 ans et plus</i>	
Nicole Joly <i>membre citoyenne, catégorie aîné de 50 ans et plus</i>	
Isabelle Dupuis <i>membre représentant les organismes communautaires</i>	
Jolaine L'Archevêque <i>membre citoyenne, catégorie adulte de 25 à 49 ans</i>	

Carine L'Héroult <i>membre citoyenne, catégorie adulte de 25 à 49 ans</i>	
Catherine St-Pierre <i>membre citoyenne, catégorie adulte de 25 à 49 ans</i>	
Vacant <i>membre citoyen, catégorie 12 à 24 ans</i>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS**

039-02-20

**ADJUDICATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC APP-20-004-TP - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES POUR UNE (1) ANNÉE AVEC QUATRE (4) ANNÉES D'OPTION (2020 À 2024)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-20-004-TP concernant l'entretien du réseau d'éclairage des rues pour une (1) année avec quatre (4) années d'option (2020 à 2024);

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0926;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**et RÉSOLU :**

**D'ADJUGER** le contrat APP-20-004-TP concernant l'entretien du réseau d'éclairage des rues pour une (1) année, à savoir l'année 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe DR Électrique inc., pour un montant total de 11 037,60 \$, toutes taxes comprises.

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires 02-340-00-521 et 02-340-00-649.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

040-02-20

**ADJUDICATION DE CONTRAT - RP-20-005-TP - NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGE SANITAIRE (CAMION VACUUM ET PRESSION)**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les articles 10.2 et 11.1.1 du Règlement 761-00-2018 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 758-00-2018 et abrogeant le Règlement 714-00-2013;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville d'octroyer un contrat de gré à gré après une recherche de prix auprès d'au moins trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT les deux offres de services reçues;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0925;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**et RÉSOLU :**

**D'ADJUGER** le contrat RP-20-005-TP concernant le nettoyage des postes de pompage sanitaire avec camion vacuum et pression au plus bas soumissionnaire conforme, soit Soleno Services inc., pour un montant total de 30 820,20 \$, toutes taxes comprises;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-415-50-521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**041-02-20**

**ADJUDICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC APP-20-009-TP - FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE (RIEP)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris part à un appel d'offres public lancé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) pour l'achat regroupé de sulfate d'aluminium (alun) pour le traitement des eaux pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la RIEP a adjugé le contrat au nom de tous les membres de la RIEP à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada Inc., au prix de 0,215 \$/kg liquide;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Ville est estimée à 27 077,10 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0920;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**et RÉSOLU :**

**D'ENTÉRINER** l'adjudication, par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP), au moyen de sa résolution 19-5141, du contrat de fourniture de sulfate d'aluminium pour le traitement des eaux sanitaires pour l'année 2020 à la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc., pour un tarif de 0,215 \$ le kilogramme liquide;

**D'AUTORISER**, dans le cadre de ce contrat, portant le numéro interne APP-20-009-TP, le paiement d'un montant maximal de 27 077,10 \$, toutes taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**042-02-20**

**AUTORISATION DE DÉPENSES ADDITIONNELLES – CONTRAT APP-18-036-TP - VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat APP-18-036-TP concernant la vidange des boues des étangs aérés à l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) au moyen de la résolution 105-04-18;

CONSIDÉRANT la résolution 106-04-18 autorisant le paiement d'une somme additionnelle maximale de 28 973,70 \$, toutes taxes comprises à l'entreprise précitée dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT que le contrat avec cette entreprise n'a pu être totalement réalisé et doit en conséquence être terminé;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur se mobilisera au printemps ou à l'été 2020 afin de terminer son contrat, à ses frais;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur donnera un mandat de mesure des boues des bassins à la fin des travaux de pompage et réalisera la remise en état des lieux, le tout à ses frais;

CONSIDÉRANT que la Ville paye la prestation de services de l'entreprise pour le pompage et la disposition de ces boues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des dépenses additionnelles dans le cadre du contrat précité puisque des boues supplémentaires se sont accumulées depuis l'adjudication du contrat en 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0928;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER**, dans le cadre du contrat APP-18-036-TP, le paiement d'une somme additionnelle maximale de 130 015,56 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) portant la valeur totale du contrat à 457 349,39 \$, toutes taxes comprises;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-415-55-521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

043-02-20

**OCTROI - CONTRAT APP-19-008-TP - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MAZOUT N° 2, DIESEL CLAIR ET DIESEL COLORÉ - ANNÉE D'OPTION 1**

CONSIDÉRANT la résolution 075-03-19 concernant l'adjudication du contrat APP-19-008-TP relatif à la fourniture et à la livraison de mazout n° 2, diesel clair et diesel coloré pour une (1) année avec deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT que le contrat prend fin le 12 mars 2020;

CONSIDÉRANT que ce contrat est assorti de deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT que la Ville se dit satisfaite des services rendus par le fournisseur à ce jour;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0922;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**DE SE PRÉVALOIR** de l'année d'option 1 prévue au contrat APP-19-008-TP relatif à la fourniture et à la livraison de mazout n° 2, diesel clair et diesel coloré pour une (1) année avec deux (2) années d'option, soit pour la saison 2020-2021;

**D'OCTROYER** le contrat APP-19-008-TP pour une année optionnelle à Harnois Énergies inc., pour un montant total de 63 197,16 \$, toutes taxes comprises;

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-220-00-522, 02-320-00-631, 02-320-00-632, 02-413-00-631 et 02-701-20-632.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

044-02-20

**OCTROI - CONTRAT APP-18-012-TP - SOMAEU - EAUX USÉES ET EAU POTABLE - ANNÉE D'OPTION 2**

CONSIDÉRANT la résolution 80-03-18 concernant l'adjudication du contrat APP-18-012-TP relatif au Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) pour les eaux usées et l'eau potable;

CONSIDÉRANT la résolution 076-03-19 concernant l'octroi de la première année d'option;

CONSIDÉRANT que le contrat prend fin le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que ce contrat est assorti de deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT que la Ville se dit satisfaite des services rendus par l'entrepreneur à ce jour;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0924;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
et **RÉSOLU :**

**DE SE PRÉVALOIR** de l'année d'option 2 prévue au contrat APP-18-012-TP relatif au Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) pour les eaux usées et l'eau potable, soit pour la saison 2020-2021;

**D'OCTROYER** le contrat APP-18-012-TP pour une année optionnelle à Aquatech, société de gestion de l'eau Inc., pour un montant total de 33 795,27 \$, toutes taxes comprises;

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires 02-412-00-444, 02-414-00-444 et 02-701-40-529.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

045-02-20

**APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC APP-20-020-GE – MISE AUX NORMES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES POSTES DE POMPAGE PP-1 ET PP-2**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-20-020-GE concernant la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées et des postes de pompage PP-1 et PP-2;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cet appel d'offres, le conseil souhaite utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection, en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-0951;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, telle que présentée, en vue de son utilisation dans le cadre de l'appel d'offres

APP-20-020-GE concernant la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées et des postes de pompage PP-1 et PP-2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. FINANCES ET TRÉSORERIE**

S/O

**13. URBANISME**

046-02-20

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 053-02-19 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-0955;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité de planification et développement pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

Nom	Échéance du mandat
Josée Bissonnette	11 février 2021
Dany Charbonneau	
Martin Gemme	
Robin Gemme	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. COURRIER REÇU**

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019

**15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.  
*Aucune question n'est posée par les citoyens présents dans la salle.*

047-02-20

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
et **RÉSOLU :**

**DE LEVER** la séance à 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**M. Stéphane Williams, maire**

---

**M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme, greffière**

*Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.*